

# **NOUVEL APPEL EN FAVEUR DE LA PAIX, DE LA DEMOCRATIE, DE L' UNITE ET DE LA RECONCILIATION NATIONALE AU RWANDA.**

---

1. Dans une déclaration publiée le 28/07/94, j'ai lancé un appel pressant en faveur de la Paix, de la Démocratie, de l'Unité et de la Réconciliation nationale au Rwanda. Dans cet appel je conviais tous les démocrates et patriotes rwandais ainsi que la communauté internationale à se mobiliser en faveur des objectifs ci-après:

i) soutenir les actions humanitaires d'urgence en faveur des réfugiés rwandais et des personnes déplacées;

ii) créer des conditions propices au retour rapide des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs biens;

iii) promouvoir un compromis politique basé sur les Accords de Paix d'Arusha et apte à apporter une solution juste et durable au conflit rwandais.

Cet appel a reçu un accueil favorable et a suscité des réactions variées aussi bien auprès des forces politiques , morales et sociales rwandaises qu'au niveau de la communauté internationale et des organisations publiques et privées intéressées par la question rwandaise.

2. Les cadres politiques rwandais rescapés des massacres et membres de l'opposition démocratique, de nombreux représentants de la société civile, des cadres des administrations publiques et privées ont soutenu massivement cet Appel. De façon concrète, ils préconisent la création d'une large Union Démocratique Rwandaise pour fournir aux Démocrates et aux Patriotes rwandais un cadre approprié de rencontres et d'échanges et un moyen adéquat d'actions en faveur d'un retour rapide à la paix et à la démocratie au Rwanda.

Cette union démocratique doit se prémunir des infiltrations et des manipulations des tenants de l'ancien régime et conserver sa liberté de mouvement et son indépendance d'action vis-à-vis des deux blocs politico-militaires, le FPR et le MRND-CDR, responsables des violences politiques, des massacres, de la guerre et du génocide qui ont endeuillé le Rwanda et les Rwandais ces derniers temps.

Les promoteurs de cette approche considèrent comme tâche prioritaire et urgente l'organisation d'un débat politique ouvert et sincère destiné à extirper, une fois pour toutes, de la vie politique rwandaise, toute idéologie et tout comportement politiques visant l'exclusion ou la discrimination sur base de l'appartenance ethnique ou régionale. Ils refusent la bipolarisation de la vie politique rwandaise basée sur des clivages ethniques et régionaux et militent pour un dépassement effectif de l'éthnisme et du régionalisme pour penser et se comporter en nationalistes convaincus et ouverts, décidés à devenir des citoyens authentiques de l'Afrique et du Monde.



Ils se déclarent prêts à rechercher avec le FPR un compromis politique solide basé sur les Accords de Paix d'Arusha et à participer à la mise en place effective des institutions de transition fiables et crédibles. Ils sont déterminés à soutenir le processus de démocratisation de la vie politique rwandaise et à contrer toute velleité de retour au monopartisme, à l'autocratie et à la dictature.

En démocrates conséquents, ils s'engagent à promouvoir une véritable politique d'unité et de réconciliation nationales, à bâtir un véritable Etat de Droit, à établir et à respecter des mécanismes judiciaires d'accès et d'exercice du pouvoir garantissant une participation effective de toutes les composantes de la société rwandaise à la gestion politique, économique et sociale du pays, et à son Effort de Développement. In fine, ils estiment que seul un système démocratique ouvert est apte à résoudre les graves problèmes qui étouffent le Rwanda et à lui éviter un effondrement total, consécutif à l'actuelle décomposition politique et sociale du Rwanda. De fait "**le Rwanda sera démocratique ou ne sera pas**".

3 . Par ailleurs bon nombre d'officiers des Forces Armées Rwandaises qui ont pu avoir accès à ce document et s'exprimer là-dessus estiment que la guerre doit être considérée comme terminée et se déclarent prêts à soutenir un compromis politique basé sur les Accords de Paix d'Arusha. Ils estiment aussi que les militaires qui n'ont pas participé aux massacres et au génocide doivent, conformément aux Accords de Paix d'Arusha, bénéficier de tous leurs droits de citoyens rwandais et participer à la formation de la future Armée Nationale Rwandaise comme prévu dans les Accords de Paix d'Arusha. Ces officiers confirment que la majorité des militaires rwandais n'ont pas trempé dans les massacres et le génocide et qu'ils ne sont nullement solidaires des bandes de tueurs et de pillards qui ont semé la terreur et la désolation dans le pays.

Il se dégage donc un large consensus entre l'opposition démocratique rwandaise, la société civile et les éléments progressistes de l'armée pour soutenir une démarche basée sur **le bon sens et la raison** dans le traitement de la question rwandaise.

Il est en effet grand temps que tous les protagonistes du conflit rwandais comprennent, une fois pour toutes, qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit rwandais et qu'un compromis politique fournissant les garanties nécessaires à toutes les parties doit être recherché impérativement. Dans ce cadre les Accords de Paix d'Arusha constituent la base incontournable de toute solution juste et durable au conflit rwandais et toute manoeuvre tendant à les contourner ou à les pervertir est d'avance vouée à l'échec.

4. De son côté la communauté internationale a manifesté son intérêt pour un compromis politique basé sur les Accords de Paix d'Arusha et apte à doter le pays des institutions représentatives des forces politiques réelles dans le pays. Elle s'inquiète de l'émergence de tendances antidémocratiques visant à remplacer une dictature par une autre et à instaurer un système permanent de violences politiques sur fond d'antagonismes ethniques et régionalistes.

Il est à rappeler que cette communauté internationale, en particulier l'ONU et les pays occidentaux, a une grande responsabilité dans la tragédie rwandaise. Elle était régulièrement informée des manoeuvres sounoises tendant à mettre en échec les Accords de Paix d'Arusha et partant à relancer les hostilités entre le FPR et le Gouvernement rwandais, avec risque évident de troubles civils et de massacres y afférents. Plutôt que

d'user de son influence pour contraindre les protagonistes à mettre en application les Accords de Paix d' Arusha qu'ils avaient solennellement signés, cette communauté internationale s'est laissée abuser par des manoeuvres dilatoires jusqu'à l'effondrement total du Processus de Paix. Pis encore la communauté internationale a assisté passivement au développement des massacres et du génocide, et à la reprise de la guerre comme si elle préférait laisser les indigènes s'entretuer. En fait le peuple rwandais a été abandonné à son triste sort comme s'il s'agissait d'un peuple maudit, à la merci des aventuriers assoiffés du pouvoir et décidés à s'y maintenir ou à y accéder à travers un bain de sang. Et là, la communauté internationale a manqué à **son devoir de solidarité et d'assistance à personne en danger.**

Certains observateurs pensent même que la communauté internationale a laissé ce carnage s'effectuer tranquillement dans la mesure où elle considérait la tragédie rwandaise comme une guerre "**démographique**" destinée à ramener au niveau zéro la population rwandaise caractérisée par un accroissement exponentiel et partant à résoudre momentanément l'épineux problème du surplus démographique rwandais qui hante tant les Experts en Développement.

Maintenant que cette même communauté internationale réalise enfin qu'il est de son devoir d'agir et de prévenir de nouveaux dérapages, elle doit s'impliquer positivement dans la recherche d'un compromis politique solide et aider les forces politiques et sociales rwandaises à sortir de l'impasse actuelle et à asseoir des institutions démocratiques aptes à ramener la paix et la sécurité dans le pays.

De toutes façons et en dépit des déceptions enregistrées par le passé, les forces démocratiques rwandaises pensent que la communauté internationale dispose de suffisamment de ressources et de moyens pour soutenir les efforts engagés en faveur d'un Redressement politique , économique, moral et social urgent, et estiment que maintenant plus que jamais la Justice et la Solidarité internationales doivent se manifester de façon concrète et consistante au Rwanda.

**5.** En dépit de ces réactions encourageantes, il y a lieu de signaler cependant que les tenants de l'ancien régime ont répondu négativement à cet Appel, estimant irréaliste tout compromis politique avec le FPR.

Pour le tandem MRND-CDR comme pour la branche militariste des Forces Armées Rwandaises, les Accords de Paix d'Arusha sont devenus caducs et tout partage de pouvoir doit se faire sur base de critères ethniques. Aussi ceux-ci rêvent toujours de revanche et de reconquête du pouvoir, la majorité hutu écrasant la minorité tutsi parvenue au pouvoir par la force et grâce à la complicité des puissances étrangères et des organisations internationales . Comme on le voit ils sont complètement dépassés par les événements et se refusent à envisager des solutions positives à la situation nouvelle qui prévaut dans notre pays.

Il est tout de même grand temps que les tenants de l'ancien régime se rendent compte qu'ils se sont irrémédiablement discrédités vis-à-vis de l'opinion nationale et de l'opinion internationale, et qu'ils n'ont d'autre choix que de se retirer de la scène politique rwandaise et de se mettre à la disposition de la Justice internationale.

Le peuple rwandais ne peut, quant à lui, rester tenu en otage par un gouvernement et des politiciens douteux, qui ont failli totalement à leur mission d'assurer



l'ordre et la sécurité dans le pays et qui se sont rendus coupables de crimes odieux, des assassinats politiques, des massacres et du génocide.

Le peuple rwandais aspire à la paix et à la sécurité et veut être gouverné par une nouvelle classe d'hommes politiques, moralement irréprochables, ayant le sens de l'Etat et conscients de leurs responsabilités à l'égard de toutes les composantes de la société rwandaise.

6. Pour sa part le FPR n'a manifesté aucune réaction publique à cet Appel. Dans le privé des responsables du FPR considèrent cet Appel comme hautement dérangeant dans la mesure où il insiste sur le respect des Accords de Paix d'Arusha et sur la nécessité de rechercher un compromis politique basé sur les dits Accords, voie de passage obligée pour toute solution juste et durable du conflit rwandais.

De fait la branche radicale et militariste du FPR, obnubilée par ses récents succès militaires, s'empresse de considérer comme caducs les Accords de Paix d'Arusha. Aussi sans jamais dénoncer publiquement les dits Accords, le FPR a introduit, subrepticement, de nouveaux paramètres qui lui sont propres et qui violent et l'esprit de ces Accords et les procédures prévues dans la mise en place des institutions de la transition.

i) La nomination de l'actuel Président de la République a été faite de façon discrétionnaire, par le seul FPR, sans que les autres forces politiques aient été consultées. De plus il y a eu extension du mandat du Président de la République au delà des prérogatives lui reconnues par les Accords de Paix d'Arusha, de la loi fondamentale régissant le Rwanda actuel.

ii) L'instauration d'un poste de Vice-Président, non prévu dans les Accords de Paix d'Arusha, et de surcroît ministre de la Défense, ne peut qu'amputer sur les attributions du Premier Ministre et rendre plus conflictuelle la gestion du Gouvernement .

iii) L'exclusion du MRND des institutions de la transition s'est faite sans concertation avec les autres forces politiques devant participer aux institutions de la transition. De plus les postes réservés au MRND devaient être répartis entre toutes ces forces politiques au lieu de revenir tous au seul FPR.

iv) Le choix des ministres issus des autres partis politiques s'est fait par simple cooptation, par le FPR, des personnalités de son choix, sans se référer aux partis concernés. Cette façon de procéder signe la marginalisation des partis politiques et l'ébauche d'un **nouveau Parti-Etat**.

v) La prolongation, sur décision du seul FPR, de la période de transition et partant le renvoi aux calendes grecques des élections, place le Rwanda dans un système de coup d'Etat permanent, où il n'y a pas d'espoir de changement politique qu'à travers des coups de force et des violences politiques cycliques.

Or les rwandais, ayant senti les bienfaits de la Démocratie, accepteront difficilement d'être de nouveau gouvernés par des responsables leur imposés.

Maintenant que bon nombre de dirigeants ont failli à leur mission et se sont discrédités aux yeux de la population, le moment est plutôt propice à l'organisation, dans un délai rapproché, des élections locales, afin que la population se donne des dirigeants de son



choix susceptibles de la rassurer et de dissiper le malaise généralisé qui l'accable actuellement.

Il est tout de même curieux de constater qu'il existe une alliance objective entre la branche radicale et militariste du FPR et le tandem MRND-CDR contre les Accords de Paix d'Arusha et le Processus Démocratique, l'un et l'autre bloc refusant un partage réel du pouvoir avec les forces politiques démocratiques indépendantes et préconisant une ouverture limitée à des individus ou à des groupes qui acceptent d'évoluer dans leur mouvance.

Cette alliance de fait explique sans doute le succès des manoeuvres dilatoires qui ont empêché la mise en place des institutions de la transition et ont conduit le Rwanda au désastre politique et social actuel.

7. Après les massacres et le génocide, après la guerre et son cortège de misères, le problème le plus grave et le plus urgent auquel le Rwanda doit faire face est celui des réfugiés et personnes déplacées qui vivent dans des conditions critiques et meurent de faim, de froid, de soif, d'épuisement et de maladies.

Certes les pays amis et les organisations internationales d'assistance humanitaire se sont mobilisés pour soulager leurs misères en leur apportant vivres, couvertures, eau potable, médicaments et soins sanitaires. Toutefois pareille mobilisation ne peut se maintenir indéfiniment. La seule solution satisfaisante à cet épineux problème consiste en un retour organisé des réfugiés et de personnes déplacées dans leurs biens.

Cependant force est de constater que les populations concernées ne souscrivent pas à ce retour et qu'en dépit des conditions insupportables dans lesquelles elles vivent, elles préfèrent encore cette vie misérable plutôt que de rentrer dans le pays et vivre sous un gouvernement FPR. Pis encore, des informations concordantes font état d'un nouvel exode des populations quittant la zone dite de sécurité vers le Zaïre et le Burundi et suite au départ des troupes françaises de l'Opération Turquoise prévu pour le 22/8/94.

Si cet exode se confirme et en tenant compte que cette zone abrite environ 3.000.000 de personnes, à savoir la population des préfectures de Kibuye, Gikongoro et Cyangugu, augmentée des personnes déplacées en provenance des autres régions du pays – il y aura alors plus de rwandais réfugiés à l'extérieur que de rwandais vivant à l'intérieur du pays. Pareille situation est fort préoccupante et mérite une réflexion approfondie quant à ses conséquences à court et à moyen terme.

i) Les pays limitrophes du Rwanda se pourront pas accueillir durablement un surplus de population aussi important sans que leurs équilibres naturels, politiques, économiques, alimentaires, sociaux et culturels soient brutalement rompus, créant ainsi un climat de tensions et de violences difficilement maitrisables. Déjà le Zaïre menace de fermer sa frontière au niveau de Bukavu contraignant ainsi des milliers de candidats à l'exil à rester dans le pays contre leur gré et contrairement au Droit International Humanitaire.

ii) La communauté internationale ne pourra pas disponibiliser, pendant longtemps, des moyens suffisants pour assurer l'alimentation, la santé et l'éducation des réfugiés.

iii) La promiscuité dans les camps de réfugiés, le désœuvrement et le manque d'encadrement, favoriseront le développement de comportements déviants et asociaux, sources de violences et d'insécurité à l'intérieur des camps comme à l'extérieur.

iv) De même les maladies endémiques, en particulier le SIDA, trouveront un terrain favorable à leur propagation et occasionneront de sérieux ravages.

v) Les privations de toutes sortes et les frustrations continues que subissent les réfugiés feront de ceux-ci des recrues faciles aux aventuriers de tout acabit et aux revanchards qui, tôt ou tard, s'organiseront pour rentrer au pays par la force et reconquérir le pouvoir leur enlevé par la force.

vi) Le contrôle des camps de réfugiés et des réfugiés eux-mêmes engendra des tensions régulières entre le pays hôte et le pays d'origine, source de tensions et d'insécurité entre le Rwanda et les pays limitrophes.

Le gouvernement en place à Kigali se doit donc de sentir ces dangers et de prévenir les conséquences d'une telle situation en s'engageant résolument et par des actions concrètes, sur la voie de la démocratie et de la réconciliation nationale, notamment en garantissant l'exercice des libertés et droits fondamentaux de la personne, en particulier **le droit à la vie et le droit à la propriété privée.**

S'il n'en était autrement et si ce Gouvernement s'avérait effectivement incapable de créer un climat de confiance et à garantir la sécurité de la population, alors il aura démontré qu'il n'est pas à sa place et il devra en tirer les conséquences immédiatement.

8. De nombreux observateurs qui avaient souscrit au discours rassurant du FPR au début de la guerre, se demandent ce qui a changé dans ses approches et s'inquiètent des manquements graves aux droits de la personne et des exactions diverses dont les combattants du FPR se sont rendus coupables. Pis encore diverses déclarations du nouveau gouvernement confirment la tendance du FPR à instaurer un régime autoritaire et antidémocratique, basé sur la force militaire et un monopartisme de fait.

Curieusement pareil comportement rappelle celui des putschistes de 1973, qui prêchaient la paix, l'unité et le développement pour l'attirer la sympathie de l'extérieur et pratiquaient, à l'intérieur, une politique réactionnaire, caractérisée par des assassinats politiques la discrimination ethnique et régionale, et les malversations de toutes sortes. C'est cette politique qui conduit le pays à la guerre et au génocide et qui est responsable du désastre actuel.

Dans ces conditions, la situation politique n'aurait guère évolué et le processus démocratique engagé en juin 1991 aura été dévoyé et servi à assurer le passage d'une dictature à une autre, ce qui constitue un gachis insupportable pour les démocrates et patriotes rwandais qui ont payé cher et souvent de leur vie l'effort de **changement de régime et des mentalités.**

Quoi qu'il en soit le comportement actuel des réfugiés et personnes déplacées, qui préfèrent tout abandonner et s'exposer à la faim, à la misère, aux épidémies



et à la mort procède d'une peur psychologique profonde qu'inspire le FPR à une grande partie de la population .

D'aucuns pensent que ce comportement résulte de la propagande de l'ancien régime, visant à démontrer que la population rejette catégoriquement le pouvoir FPR.

Certes l'ancien régime continue à faire de l'agitation et à prêcher le non-retour au pays. Cependant c'est lui prêter trop de pouvoir et de crédit que de croire qu'il ait suffisamment d'emprise sur la population pour la contraindre à souffrir de faim, de froid, de soif et de maladies et à risquer à tout moment la mort. C'est oublier aussi que cette population, dans sa grande majorité était acquise au changement de régime, et n'a ni soutenu ni suivi l'ancien régime dans son aventurisme fascisant et suicidaire.

Au contraire la population rwandaise reproche à l'ancien régime de l'avoir tenue en otage, d'avoir cherché à mettre sur son dos les massacres organisés par le régime et opérés par ses milices en prétendant que ces massacres étaient le fait d'un soulèvement populaire et de l'avoir contrainte à servir de chair à canon en l'empêchant de fuir à temps les zones de combat. Du reste la majorité des réfugiés et personnes déplacées ont été à la fois victimes de la guerre et des exactions et des massacres commis par les miliciens et ne peuvent, en aucun cas, soutenir un régime incapable d'assurer sa sécurité.

C'est pourquoi cette population croit toujours en la nécessité d'une solution négociée au conflit rwandais, soutient les Accords de Paix d'Arusha et milite pour un changement démocratique du régime et un partage équitable du pouvoir et entend défendre ses droits.

Dans ces conditions il est clair que la seule propagande de l'ancien régime n'explique pas l'exode des Rwandais vers l'extérieur, surtout quand on connaît l'atavisme légendaire des paysans et leur attachement quasi religieux à la terre de leurs ancêtres et à leur environnement.

C'est dire donc qu'il y a d'autres raisons qui créent et entretiennent un climat de panique dans la population et l'obligent, soit à s'exiler soit à ne pas retourner dans le pays. Il faut donc examiner l'ampleur et la gravité des faits répréhensibles reprochés au FPR durant et après la guerre, et prendre des mesures aptes à mettre fin aux abus et aux crimes constatés, si l'on veut réellement créer un climat de confiance et de sécurité favorable au retour des réfugiés et personnes déplacées dans leurs biens.

9. Des témoignages concordants émanant de plusieurs personnalités indépendantes- journalistes, coopérants, membres des ONG- s'étant rendus au Rwanda durant et après la guerre, confirment les graves exactions commises par les combattants du FPR et l'incapacité du gouvernement en place d'assurer l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens.

Le Nouveau Quotidien de Lausanne, dans sa livraison du Lundi 25 Juillet 94, fait la synthèse de tous ces témoignages et titre son reportage de la façon suivante: "Alors que les réfugiés meurent à Goma, le FPR nettoie sa capitale, Kigali. Disparitions, exécutions sommaires, infiltrations de nuit dans les hôpitaux. Contrairement à ce qu'il promet le FPR commet des actes de **vengeance** dans la plus grande discrétion et "trie" systématiquement des suspects".



i) Massacres des populations civiles;

Depuis la reprise des hostilités les combattants du FPR se sont adonnés à des massacres sélectifs dans les zones conquises, notamment dans les camps des personnes déplacées. Les personnes visées sont principalement les cadres politiques, les agents de l'Administration, les cadres techniques, les commerçants et les personnes apparentées à des politiciens ou à des militaires

Ces massacres ont eu lieu notamment en préfectures de Byumba, Kibungo, Kigali, Gitarama, Butare et Kibuye

ii) Exécutions sommaires.

Que ce soit lors de l'offensive du FPRou après sa victoire sur les forces gouvernementales, des personnes suspectes d'avoir participé aux massacres et au génocide, sont arrêtées, torturées et exécutées sur simple dénonciation, sans vérification ni jugement.

iii) Assassinats politiques.

Des personnalités indépendantes non compromises dans les massacres ainsi que des religieux sont froidement exécutés sans que l'on sache pourquoi..

C'est sans doute dans ce cadre que les Evêques Catholiques des diocèses de Kabgayi, Kigali et Byumba ainsi que huit prêtres du diocèse de Kabgayi ont été assassinés par des combattants du FPR quelques jours après la prise de Kabgayi par le FPR.

Il est à noter que Mgr Thaddée NSENGIYUMVA, évêque de Kabgayi et président de la Conférence Episcopale du Rwanda s'était, avec son presbytère, impliqué positivement dans le processus démocratique et dans le processus de paix et avait oeuvré en faveur de la mise en application des Accords de Paix d'Arusha. Il s'était opposé aussi aux massacres d'avril-mai et avait accueilli plus de 30.000 réfugiés à Kabgayi, qu'il essayait de nourrir et de défendre contre les exactions des miliciens et des militaires de la garde présidentielle.

iv) Détentions arbitraires et disparitions mystérieuses.

Depuis l'installation du FPR à Kigali, beaucoup de personnalités politiques et autres, non compromises dans les massacres et le génocide sont arrêtées et détenues sans jugement, tandis que d'autres sont portées disparues. Le cas le plus connu des journalistes est celui de l'ambassadeur KAMALI, président du MDR en préfecture de Gisenyi, arrêté à Kigali, qu'il n'avait pas voulu quitter, en date du 14/7/94 et depuis lors gardé en détention.

v) Appropriation des biens meubles et immeubles appartenant à des réfugiés et à des personnes déplacées;

Sitôt la victoire militaire acquise, les combattants du FPR ainsi que des réfugiés rwandais rentrés précipitamment du Burundi et de l'Ouganda se sont empressés de s'approprier des biens meubles et immeubles appartenant à des réfugiés et à des personnes déplacées et même à des étrangers, comme si le droit de propriété était aboli.

Il s'agit là des raisons profondes qui poussent la population rwandaise à fuir son pays et maintiennent les réfugiés dans une situation précaire et sans lendemain.

Il ne saurait donc y avoir de retour satisfaisant des réfugiés ni d'arrêt au nouvel exode sans que des mesures concrètes et positives visant à rétablir la sécurité des personnes et des biens aient été prises et appliquées. Du reste cette situation place le gouvernement actuel dans la même situation que celui qu'il a défait, celui d'illégalité et d'incapacité à remplir la



mission première d'un gouvernement crédible, assurer l'ordre public et la sécurité de la population.

**10.** Pour sortir de l'impasse actuelle, pour mettre fin à l'exode des populations et favoriser le retour des réfugiés et personnes déplacées dans leurs biens, pour mettre le pays sur la voie du redressement politique, économique, social et moral, il faut prendre et mettre en oeuvre urgemment un train de mesures aptes à créer un climat de confiance et de sécurité dans le pays.

Ces mesures doivent aussi viser à ce qu'il y ait plus de démocratie et plus de droit au Rwanda et à établir des bases d'une véritable politique d'unité et de réconciliation nationale.

i) Réunir d'urgence, en présence du facilitateur et des observateurs aux négociations de Paix d'Arusha, une conférence nationale regroupant le FPR et les partis politiques devant participer aux institutions de la transition, afin de décider des modalités pratiques de mise en place des institutions de la transition crédibles et conformes aux Accords de Paix d'Arusha.

Les institutions concernées sont: la Présidence de la République, l'Assemblée Nationale de transition, le Gouvernement de transition à base élargie et les Instances Judiciaires.

ii) Garantir la poursuite du processus démocratique et le pluralisme politique en laissant les partis politiques exercer librement leurs activités. Garantir le libre exercice des droits fondamentaux de la personne y compris celui de quitter ou de rentrer dans son pays sans restriction.

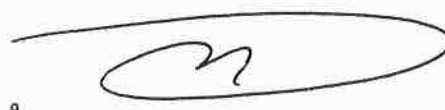
iii) Poursuivre en justice, de préférence devant un tribunal international constitué à cette fin, les responsables politiques, administratifs et militaires impliqués dans l'organisation des massacres et du génocide.

De même les responsables politiques et militaires du FPR impliqués dans les massacres des populations civiles ou coupables de crimes de guerre et d'exécutions sommaires doivent être poursuivis en justice.

iv) Arrêter la chasse aux sorcières par des militaires du FPR et laisser les services judiciaires s'occuper des dossiers en rapport avec les crimes de guerre, les assassinats politiques, les massacres des populations civiles, le génocide et les exactions de toutes sortes commises au Rwanda.

v) Faire respecter le droit de propriété et remettre à leurs propriétaires les biens meubles et immeubles occupés illégalement par des responsables et des combattants du FPR. Assurer la protection des biens meubles et immeubles appartenant aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux personnes massacrées et mettre fin aux opérations de squattérisation des biens d'autrui.

vi) Organiser et faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs biens, notamment en mettant en place des relais humanitaires et d'autres services d'appui et en assurant leur encadrement par des organisations internationales compétentes.



vii) Installer un observatoire des Droits de l'Homme, avec un personnel international compétent, en nombre suffisant et disposant de moyens adéquats pour couvrir tout le territoire national.

viii) Construire à Kigali un Mémorial destiné à perpétuer le souvenir des Martyrs de la Démocratie. Un cimetière national accueillera les restes des victimes de la guerre, des assassinats politiques, des massacres et du génocide.

ix) Créer un Fonds d'Entraide destiné à secourir et à indemniser les victimes des assassinats politiques, des massacres, du génocide et de la guerre.

x) Etablir un plan de reconstruction nationale, cibler les priorités et organiser une table ronde de bailleurs de fonds pour le financement des activités urgentes, notamment la remise en état des infrastructures de santé, d'éducation, de communications et de développement rural. Fournir aux agriculteurs des intrants agricoles, de l'outillage, des semences et du petit bétail.

**11.** Il s'agit là de quelques mesures urgentes et aptes à créer un climat de confiance et à favoriser la mise en oeuvre d'un programme cohérent de reconstruction morale, sociale et économique du pays.

Il est évident que tous les rwandais devront fournir de sérieux efforts pour dépasser diverses contraintes dont ils souffrent et privilégier des actions et des comportements qui conduisent vers plus de droit et plus de démocratie. Ils doivent se convaincre que le Rwanda est un pays pluriethnique et pluraliste et qu'ils doivent y vivre ensemble, sans exclusion ni discrimination.

La communauté internationale de son côté doit user positivement de son influence et s'engager à appuyer les efforts tendant à rétablir la paix et la démocratie dans le pays et à promouvoir une véritable politique d'unité et réconciliation nationale, permettant à toutes les composantes de la société rwandaise de vivre en harmonie et en égalité des droits et des devoirs, en dehors de toute forme d'oppression et d'exclusion d'une composante par une autre.

Il s'agit certes d'une tâche difficile mais combien exaltante et prometteuse, dans la mesure où une issue positive au conflit rwandais permet d'envisager de nouvelles perspectives de développement dans la sous-région des Grands Lacs.

De fait un Rwanda pacifié, démocratique et réconcilié avec lui-même aura un rôle positif dans le règlement des conflits régionaux et stimulera la constitution d'une communauté régionale avec de larges compétences dans les domaines politique, économique, social et culturel.

Si cette issue se réalise, alors le sang versé aura servi à quelque chose, l'avènement d'une ère de paix et de développement dans la sous-région des Grands Lacs.

Paris ce 20/08/1994

Dr NSENGIYAREMYE Dismas

Ancien Premier Ministre du Rwanda  
Premier Vice-Président du MDR

